

CAL
EA9
S53f
1982

DOCS

Canada

Le Canada et la Francophonie

DOCUMENTS
N° 53

1940
1941
1942

43-272-208

Direction des programmes
d'information à l'étranger
Ministère des Affaires étrangères
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G5

Le Canada et la Francophonie

sur le plan interne ou sur le plan international. Parallèlement, elle peut être perçue comme étant un cadre institutionnel composé d'organisations et d'associations tant gouvernementales que privées, engagées dans la poursuite du dialogue et de la coopération dans des secteurs d'activités et d'intérêts communs aux membres de cette communauté. Depuis quelques années, le terme « francophonie » est couramment utilisé pour désigner le mouvement qui travaille à donner à ceux qui parlent un français linguistique commun, le français un cadre organisé et des structures fonctionnelles de coopération et d'échanges.

Foulement de la francophonie, la langue française est vivante et vibrantement le développement et la promotion des cultures et des langues nationales. L'identité des participants aux diverses rencontres francophones partagent un héritage culturel commun, ils se rencontrent pas pour former une entité homogène et uniforme.

Depuis l'avènement et les orientations de la Francophonie.

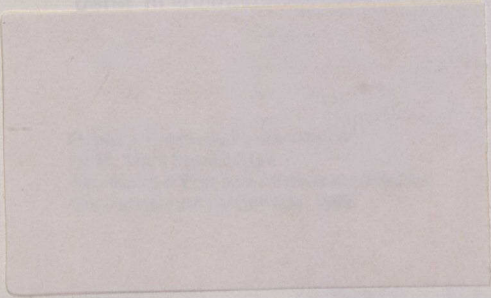
Le rôle de regroupement des francophones à travers le monde a conduit à la création, sur le plan international, de plusieurs institutions intergouvernementales, dont le plus important est l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), de même que d'organisations et d'associations non gouvernementales.

La participation du gouvernement canadien

Le gouvernement canadien a été engagé dès le début à la Francophonie en participant activement à la création et à l'essor de ces nombreuses institutions. L'engagement du français au Canada et son regard sur le niveau international ont servi de motivations profondes à la coopération canadienne.

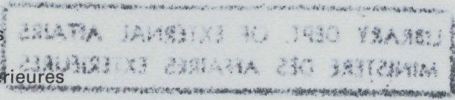
Primo, le rôle du Canada sur le plan international, la participation du Canada à la Francophonie constitue un élément fondamental de son engagement international. Ce rôle de participation du Canada à la Francophonie est un élément fondamental de son engagement international.

43-272-203



Le rôle du Canada sur le plan international, la participation du Canada à la Francophonie constitue un élément fondamental de son engagement international. Ce rôle de participation du Canada à la Francophonie est un élément fondamental de son engagement international.

Direction des programmes
d'information à l'étranger
Ministère des Affaires extérieures
Ottawa (Ontario)
Canada K1A 0G2.



Le Canada et
la Francophonie

On peut reproduire cette brochure en toute liberté, qu'il s'agisse du texte intégral ou d'extraits (prière d'indiquer la date de parution).

Les brochures appartenant à la série *Documents* peuvent s'obtenir auprès des ambassades, des hauts-commissariats ou des consulats canadiens. Dans les pays où le Canada ne jouit d'aucune représentation diplomatique, prière de s'adresser à la Direction des programmes d'information à l'étranger, à l'adresse mentionnée ci-dessus.

La Francophonie peut se définir comme la communauté des peuples parlant ou utilisant à des degrés divers la langue française, que ce soit sur le plan interne ou sur le plan international. Parallèlement, elle peut être perçue comme étant un cadre institutionnel composé d'organisations et d'associations tant gouvernementales que privées, engagées dans la poursuite du dialogue et de la coopération dans des secteurs d'activités et d'intérêts communs aux membres de cette communauté. Depuis quelques années, le terme « francophonie » est couramment utilisé pour désigner le mouvement qui travaille à donner à ceux qui utilisent un véhicule linguistique commun, le français, un cadre organisé et des structures fonctionnelles de coopération et d'échanges.

Fondement de la Francophonie, la langue française est avant tout un instrument de communication et de promotion des cultures et des langues nationales. Même si les pays participant aux diverses institutions francophones partagent le plus souvent un héritage linguistique et culturel commun, ils ne constituent pas pour autant une entité homogène, ni socioculturellement, ni politiquement, ni économiquement. La diversité des cultures et des langues nationales représentée au sein du monde francophone, constitue d'ailleurs un facteur dynamique qui

favorise l'évolution et les orientations de la Francophonie.

Ce désir de regroupement des francophones à travers le monde a conduit à la création, sur le plan international, de plusieurs institutions intergouvernementales, dont la plus importante est l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), de même que d'organisations et d'associations non gouvernementales.

La participation du gouvernement canadien

Le gouvernement canadien s'est associé dès le début à la Francophonie en participant activement à la création et à l'essor de ses nombreuses institutions. L'épanouissement du fait français au Canada et son expansion au niveau international ont servi de motivations profondes à la collaboration canadienne.

Prolongement du bilinguisme canadien sur le plan international, la participation du Canada à la Francophonie constitue un élément fondamental et permanent de sa politique étrangère. Soucieux de mettre en valeur les différents aspects des réalités du pays, le gouvernement canadien entend valoriser tant à l'intérieur qu'à l'extérieur le fait français et employer la langue française comme moyen de communication, de coopération et de rapprochement entre les peuples qui l'utilisent à divers degrés. Dans ce contexte, il a

établi un réseau de représentation diplomatique bilatérale avec tous les pays francophones, créé un important programme de coopération pour le développement, amorcé un dialogue politique sur les grandes questions internationales et il est devenu membre de toutes les organisations francophones multilatérales, en particulier de l'Agence de coopération culturelle et technique (A.C.C.T.), de la Conférence des ministres de l'Éducation (Confemen) et de la Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (Confesjes), qui sont toutes deux des conférences annuelles.

La contribution des gouvernements provinciaux

Cet effort de rapprochement n'est pas du reste le fait du seul gouvernement central : c'est une question d'intérêt pour tous les Canadiens. Très tôt le Québec s'est intéressé à la Francophonie. Pour sa part, le gouvernement fédéral s'est employé à encourager les gouvernements des autres provinces à forte population francophone à jouer un rôle actif dans la Francophonie. C'est ainsi, par exemple, que les représentants de quatre provinces (le Québec, l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et le Manitoba) ont fait partie de la délégation canadienne à la Conférence constitutive (1970) de l'A.C.C.T. Principal foyer de la langue et de la

culture françaises au Canada, le Québec a occupé dès le début une place spéciale dans la Francophonie, au niveau gouvernemental, par le truchement de son statut de gouvernement participant à l'Agence. En décembre 1977, le Nouveau-Brunswick, d'expression française à 42 p. 100, a sollicité du gouvernement fédéral le même statut de gouvernement participant.

L'importante contribution des provinces, et en particulier du Québec et du Nouveau-Brunswick, ne se limite pas aux activités de l'A.C.C.T. mais s'étend en outre aux autres institutions gouvernementales, telles la Confemen et la Confesjes. Souvent il arrive, en effet, que le chef de la délégation canadienne, à ces réunions ministérielles soit un ministre provincial qui s'exprime au nom du Canada. Par ailleurs, il faut mentionner que les gouvernements de ces provinces participent également, de façon active, aux travaux des organismes francophones non gouvernementaux (voir plus bas).

Le statut de gouvernement participant

En 1971, le gouvernement fédéral et le gouvernement du Québec convenaient des modalités relatives à la participation du Québec aux institutions, aux programmes et aux activités de l'A.C.C.T. Des modalités identiques ont été convenues en 1977 avec le Nouveau-Brunswick.

Ce statut de gouvernement participant permet aux gouvernements du Québec et du Nouveau-Brunswick d'être identifiés comme tel au sein de la délégation canadienne ; d'avoir un siège et une plaque d'identification à la table des délibérations avec droit de parole ; et de communiquer directement avec l'Agence pour les questions d'organisation de programme. Ces deux gouvernements participent financièrement au budget de l'Agence ; leur contribution, également identifiée, est calculée comme fraction de celle du Canada.

Peu de modalités semblables existent ailleurs dans le monde en vertu desquelles un gouvernement fédéral accorde à un gouvernement d'un État fédéré ou provincial un statut de gouvernement participant au sein d'une organisation internationale ou régionale.

Des mécanismes d'information et de consultation ont été établis entre les deux provinces participantes et le gouvernement fédéral, pour veiller à une participation active et originale de ces trois gouvernements, tout en assurant une unité d'action canadienne au sein de la communauté des membres de l'Agence.

Le Canada et les pays francophones d'Europe

Le Canada entretient avec la Belgique, le Luxembourg et la France des rapports privilégiés. De plus, le

Canada est associé avec les pays d'expression française d'Europe dans une coopération économique et culturelle, tant sur le plan bilatéral que multilatéral, au sein d'organismes tels que l'Organisation de coopération et de développement économiques (O.C.D.E.).

La France et la Belgique ont contribué activement au retour aux sources de la culture canadienne française, particulièrement au cours des vingt dernières années durant lesquelles ont pris place un nombre sans précédent d'échanges de personnes, d'information et de biens culturels dans tous les domaines. L'association du Canada à ces pays francophones industrialisés facilite la coordination des efforts d'aide et de coopération économique et culturelle avec les pays en voie de développement. Grâce à la langue française, cette opération sera plus efficace en capital humain, plus perméable à l'évolution technologique et scientifique et plus intense à cause des liens privilégiés existants.

Pour favoriser les échanges culturels, le gouvernement canadien maintient, à Paris et à Bruxelles, un centre culturel.

Le Canada et les pays francophones hors d'Europe

La plupart des pays francophones hors d'Europe ont accédé à leur indépendance au cours des trois dernières décennies. Le Canada, dans

son désir de s'associer à la promotion des mouvements intellectuels et culturels de ces nations francophones hors d'Europe, ainsi qu'à leur industrialisation, a donc procédé à la reconnaissance de tous les États francophones nouvellement indépendants, et a établi avec eux des relations diplomatiques. L'action du Canada s'oriente vers la mise en œuvre d'une coopération importante, notamment avec les pays d'Afrique qui constituent le groupe numériquement le plus important de la Francophonie.

Les relations du Canada avec les États francophones hors d'Europe se sont largement diversifiées, suite au rôle de plus en plus actif que jouent ces États sur la scène internationale et au sein des grands forums politiques et économiques mondiaux. De coopération pour le développement qu'elles étaient au début, ces relations englobent maintenant les aspects suivants : politique (consultation sur les grands problèmes de l'heure), commercial (les échanges commerciaux bilatéraux), et culturel (expositions, diffusion de films, etc.). Toutefois, si les échanges commerciaux augmentent, par suite de l'affectation d'agents commerciaux dans un nombre croissant des ambassades canadiennes, les échanges culturels, par contre, se situent encore à un niveau assez faible.

L'Agence de coopération culturelle et technique

C'est en 1968 que l'on songea pour la première fois à concrétiser le concept de Francophonie au niveau gouvernemental et d'en faire la base d'une nouvelle coopération multilatérale. Au cours d'une réunion tenue en janvier 1968, les chefs d'État de l'Organisation commune africaine et malgache (O.C.A.M.) envisagèrent la création d'une conférence annuelle des chefs d'États francophones. Dans cette optique, ils demandèrent que, dans un premier temps, les ministres de l'Éducation des pays concernés se réunissent pour étudier les modalités d'organisation de la Francophonie. Il en découla une résolution qui, un an plus tard, trouvait son application alors que vingt-huit pays francophones se réunirent, le 17 février, à Niamey (Niger), dans le cadre de la première conférence intergouvernementale. Cette conférence adopta le principe de la création d'une Agence de coopération culturelle et technique ; un secrétaire général provisoire fut chargé d'établir un rapport sur les statuts et sur les activités possibles de la future organisation, rapport qui fut soumis à une seconde conférence au début de 1970.

M. Jean-Marc Léger, journaliste canadien, secrétaire général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue

française (A.U.P.E.L.F.), fut nommé secrétaire général provisoire. Il devint secrétaire général de l'Agence lors de la deuxième conférence de Niamey, en mars 1970. L'actuel secrétaire général, de nationalité nigérienne, est M. Dan Dicko, ancien ministre de l'Éducation.

Le but de l'Agence, qui regroupe, en 1981, vingt-huit États membres (y compris le Canada et les deux gouvernements participants du Québec et du Nouveau-Brunswick) et quatre États associés, est de développer entre ses membres des liens de coopération mutuelle dans les domaines de l'éducation, de la culture, des sciences et de la technologie, afin de favoriser le rapprochement des peuples par le truchement de la langue française. Elle doit ainsi, sans se substituer aux divers types de coopération qui existent déjà, être l'expression d'une nouvelle solidarité entre les pays industrialisés et ceux en voie de développement. D'autre part, l'Agence apporte son concours aux membres afin d'assurer la promotion et la diffusion de leurs cultures respectives, d'encourager la connaissance mutuelle des peuples intéressés et de favoriser chez ceux-ci la formation d'une opinion éclairée sur les cultures représentées au sein de l'organisation.

Les mécanismes suivants assurent le fonctionnement de l'Agence : la Conférence générale, qui en oriente l'activité et en approuve le

programme de travail, se réunit au niveau ministériel tous les deux ans ; un Conseil d'administration, qui approuve et contrôle le développement des projets qui lui sont soumis par les membres, se réunit tous les ans ; un Conseil consultatif qui assure une coopération entre l'Agence et les nombreux organismes francophones non gouvernementaux ; enfin, un Secrétariat chargé de la préparation et de l'exécution du programme et des rapports budgétaires et financiers.

Le Canada et l'Agence

Le Canada participe à tous les programmes de l'Agence et apporte son concours dans le domaine scientifique et technique afin de mettre au point un certain nombre de dispositifs propres à assurer une circulation rapide de l'information entre les membres. Il tient aussi à maintenir un équilibre entre le volet culturel et le volet technique de l'Agence. À cet effet, il a proposé, en 1975, la création du Programme spécial de développement (P.S.D.), inspiré du « Commonwealth Fund for Technical Co-operation ». Alimenté par des contributions volontaires, le P.S.D. étudie et réalise des programmes modestes d'assistance technique correspondant à des besoins exprimés par tout membre de l'Agence, notamment dans les secteurs de l'éducation, de la formation,

de la recherche, de l'agriculture, de la santé et des communications sociales. En créant le P.S.D., le Canada voulut donner un second souffle à l'Agence et répondre aux vœux unanimes des pays en voie de développement, sans pour autant alourdir le budget de l'Agence. Il s'agissait aussi de faire de l'Agence un instrument efficace de coopération en complément des aides bilatérales et multilatérales plus importantes.

L'Agence est devenue, tout récemment, un lieu de rencontres ministérielles sectorielles. La première de ces rencontres regroupa à Luxembourg, en 1977, les ministres des Sciences et de la Technologie. La deuxième réunissait à Paris, en septembre 1980, les ministres de la Justice, et en mars 1981, ceux de l'Agriculture. Les ministres de la Culture se sont rencontrés à Cotonou (Dahomey) en septembre 1981. D'autres réunions ministérielles auront lieu en 1982 et les années subséquentes. Ainsi, peu à peu, l'Agence devient le foyer principal et privilégié de la Francophonie. D'ailleurs, le gouvernement canadien préconise que l'Agence regroupe, sous des formes diverses, la plupart des activités de la Francophonie internationale.

Les conférences ministérielles

En plus de collaborer avec l'Agence de coopération culturelle et technique, le Canada fait partie de deux

conférences intergouvernementales francophones, soit celle des ministres de l'Éducation (Confemen) et celle des ministres de la Jeunesse et des Sports (Confejes).

C'est à Paris, en 1960, que les ministres de l'Éducation nationale des États d'expression française d'Afrique et de Madagascar se rencontrèrent pour la première fois. Aujourd'hui, vingt-six pays sont membres de cette conférence.

La Confemen vise à assurer une plus grande adaptation de l'éducation aux processus de développement économique et social des pays membres, et une mise en commun des diverses expériences réalisées en ce sens, notamment par le biais de programmes d'action qui confirment la vocation de coopération effective de cet organisme. Quatre provinces canadiennes sont d'habitude représentées au sein de la délégation canadienne à ces réunions, soit le Québec, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario et le Manitoba, selon des modalités convenues avec le gouvernement canadien. Par ailleurs, le Canada est en liaison permanente avec les organismes suivants rattachés à cette conférence : le Secrétariat technique permanent (S.T.P.) établi à Dakar (Sénégal), et le Conseil africain et malgache pour l'enseignement supérieur (C.A.M.E.S.) établi à Ouagadougou (Haute-Volta). Il est à souligner

que depuis 1977, le S.T.P. fait fonction de secrétariat général à la fois de la Confemen et de la Confejes. Le C.A.M.E.S., pour sa part, doté d'un secrétariat et de structures distinctes, constitue un organe spécialisé de la Confemen.

La Conférence des ministres de la Jeunesse et des Sports (Confejes) s'est réunie pour la première fois à Paris en décembre 1969. Elle regroupait alors la majorité des pays d'expression française d'Afrique et de Madagascar, de même que la Belgique et le Canada. Cette conférence, qui réunit maintenant vingt-sept pays, est née de la volonté commune des pays participants d'unir leurs efforts en vue de réaliser dans leurs pays respectifs une politique de promotion et de protection de la jeunesse. Au cours des récentes années et, surtout, par l'entremise d'un important programme d'action établi annuellement, la Confejes se concentre davantage sur la formation de moniteurs et d'animateurs sous ses multiples aspects, dans les deux secteurs concernés. Tout comme à la Conférence des ministres de l'Éducation, la délégation canadienne comprend des représentants du Québec, du Nouveau-Brunswick, de l'Ontario et du Manitoba.

Les associations francophones privées

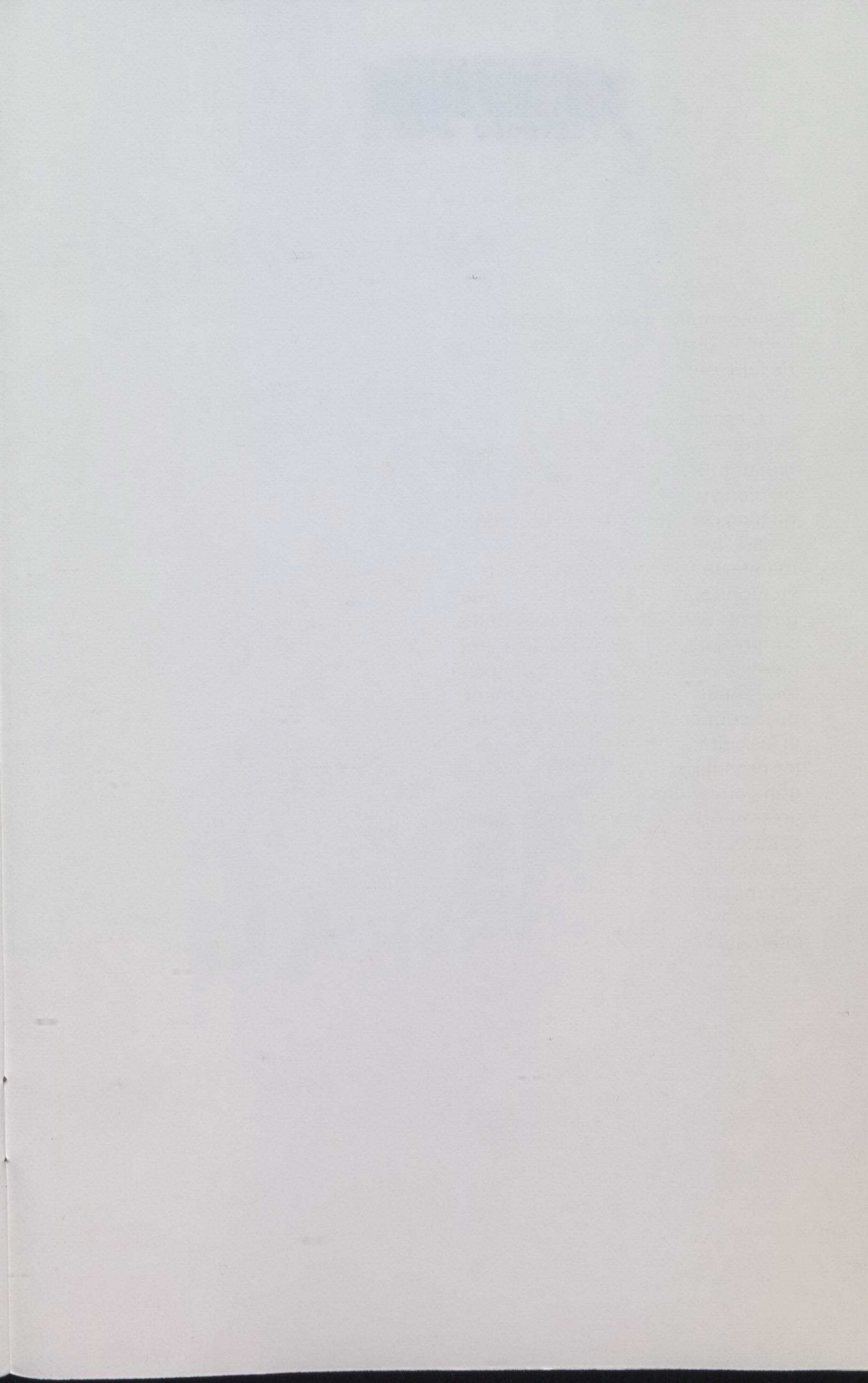
La Francophonie internationale a vraiment pris racine dans les nombreuses associations francophones privées dont certaines datent d'une quarantaine d'années. La plupart d'entre elles avaient une base professionnelle tels l'Association internationale des parlementaires de langue française (A.I.P.L.F.), l'Institut de droit d'expression française (I.D.E.F.), ou l'Association mondiale des médecins francophones (A.M.M.F.). D'autres se sont regroupées en fonction de buts communs, dont l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (A.U.P.E.L.F.), le Conseil international de la langue française (C.I.L.F.), le Conseil de la vie française en Amérique, le Richelieu international, et plus récemment, le Conseil international des radios-télévisions d'expression française (C.I.R.T.E.F.), créé à Montréal en 1978 sur une initiative canadienne.

Loin de rendre leur action inutile, la mise sur pied de l'Agence a donné un regain d'activités à certaines associations privées, et suscité la création de quelques autres. La grande diversité des domaines d'intérêt dans lesquels ces organisations évoluent, de même que la multitude de programmes et d'activités qu'elles mettent en œuvre, ajoutent une dimension importante qui permet à la

Francophonie de déborder largement le secteur gouvernemental, et de faire preuve d'un dynamisme d'autant plus grand.

C'est pourquoi le gouvernement canadien accorde son appui à un certain nombre de ces associations qui, ou bien sont d'origine canadienne, ou bien comptent une participation canadienne importante. Cet appui se manifeste soit sous forme de subventions annuelles, soit sous forme de contributions accordées pour des congrès, des colloques ou des séminaires auxquels participent des professionnels canadiens. Au moment où la coopération entre les peuples et les cultures s'élargit sans cesse, les organisations internationales non gouvernementales prennent une importance croissante. De telles contributions se veulent donc un encouragement tangible aux divers groupes de Canadiens qui participent activement aux affaires internationales.





Francophonie de dépasser largement le secteur gouvernemental, et de faire preuve d'un dynamisme d'autant plus grand.

C'est pourquoi le gouvernement canadien accorde son appui à un certain nombre de ces associations qui, ou bien sont d'origine canadienne, ou bien comptent une participation canadienne importante. Cet appui se manifeste soit sous forme de versements annuels, soit sous forme de contributions occasionnelles lors de congrès, de salons et de des autres salons aux quels sont conviés des professionnels canadiens. Au sein même de la coopération entre les peuples et les cultures d'ici, sont créés les organismes intergouvernementaux qui jouent un rôle de plus en plus important et croissant. De telles contributions visent tout d'abord un environnement linguistique divers, groupes de Langues vivantes particulièrement intéressants.

LIBRARY E A / BIBLIOTHÈQUE A E



3 5036 01007377 6



Affaires extérieures
Canada

External Affairs
Canada